

HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

PRIX JEAN MONNET POUR LA JEUNESSE

RÈGLEMENT — ÉDITION 2026

Préambule

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (ci-après « le Haut-commissariat ») crée le **Prix Jean Monnet**, afin de rendre hommage à Jean Monnet, artisan de la construction européenne et figure majeure de la pensée stratégique et de l'action publique de long terme.

Ce prix s'inscrit pleinement dans les missions du Haut-commissariat : éclairer l'action publique par la prospective, renforcer la capacité stratégique de l'État et nourrir le débat public à partir d'analyses rigoureuses, ouvertes et innovantes, à l'échelle nationale et européenne.

L'esprit du Prix : la méthode Monnet

Jean Monnet ne pensait pas en termes généraux. Sa force résidait dans sa capacité à transformer des visions ambitieuses en réalités concrètes, en identifiant à chaque fois le point de levier précis sur lequel concentrer l'action pour enclencher le mouvement.

Cette méthode, il l'a incarnée tout au long de sa trajectoire :

- En 1946, il priorise **cinq secteurs-clés** du Plan de modernisation, contre dix-huit commissions dispersées ;
- Après-guerre, il fait du **charbon et de l'acier** le levier d'une solidarité franco-allemande irréversible et d'une paix durable.

Le Prix Jean Monnet invite les candidats à s'inspirer de cette méthode : ancrer leurs recommandations dans une vision de long terme clairement formulée, les prioriser avec rigueur, et identifier les leviers d'action précis susceptibles d'enclencher un changement réel.

Le Prix Jean Monnet vise à identifier et valoriser chaque année des contributions originales proposant à la fois :

- un diagnostic structuré sur une transformation de long terme affectant la France ou l'Europe ;
- des perspectives ou scénarios éclairant les choix stratégiques de l'action publique ;
- des mesures opérationnelles immédiatement activables, ancrées dans la vision de long terme développée.

Il valorise la diversité des approches disciplinaires, méthodologiques et intellectuelles, et contribue à consolider le rôle du Haut-commissariat comme acteur central de la prospective publique.

Article 1 — Objet du prix et critères d'éligibilité

Le Prix Jean Monnet récompense une publication originale, rédigée sous la forme d'une note d'analyse ou d'un billet, fondée sur une analyse solide, argumentée et accessible à un public de décideurs publics.

La contribution doit impérativement comporter :

- un diagnostic structuré portant sur une tendance ou un enjeu de long terme concernant la France ou l'Europe ;
- des scénarios ou perspectives permettant d'éclairer les arbitrages stratégiques ;
- une feuille de route opérationnelle comprenant **trois à cinq mesures de politique publique originales**, immédiatement activables et **explicitement ancrées dans la vision de long terme développée**.

Afin de garantir la cohérence d'ensemble tout en laissant une réelle liberté d'analyse aux auteurs, les travaux devront s'inscrire dans le champ des grandes transitions à l'œuvre, entendues comme des transformations structurelles de long terme affectant la France et l'Europe :

- transition démographique ;
- transition écologique ;
- transition technologique ;
- recompositions stratégiques européennes.

Le prix est ouvert à toute personne physique, seule ou en équipe, issue du monde académique, de la recherche, de l'expertise, de l'administration, du secteur privé ou de la société civile et âgée de **moins de 30 ans** à la date de dépôt de la contribution. Le candidat doit justifier ces critères en transmettant, en plus de la contribution, un justificatif d'identité et un CV à jour par mail à l'adresse prix.jeanmonnet@strategie-plan.gouv.fr. Aucune candidature incomplète ou non conforme au règlement ne sera étudiée.

Article 2 — Nature des contributions attendues

Les contributions doivent :

- être originales et non publiées sous une forme identique au moment du dépôt ;
- respecter le format indicatif d'environ huit pages (soit environ 20 000 signes) ;
- reposer sur une analyse rigoureuse, mobilisant des données, travaux académiques, comparaisons internationales ou méthodes prospectives pertinentes ;
- déboucher explicitement sur des propositions de politiques publiques.

Les contributions retenues devront être compatibles avec une diffusion éditoriale par le Haut-commissariat. Elles doivent être rédigées en français.

Ce qu'attend le jury : écrire dans l'esprit de Monnet

Dans l'esprit de la méthode Monnet, le jury accordera une attention particulière aux contributions qui :

- Formulent une **vision de long terme clairement articulée**, dont découlent logiquement les recommandations de politique publique ;
- Identifient les **leviers précis** sur lesquels concentrer l'action, en s'interdisant les aspirations trop générales, et explicitent en quoi ces leviers sont susceptibles d'enclencher un changement structurel ;
- Explicitent le **processus de mobilisation des acteurs** économiques, sociaux, institutionnels, nécessaire pour transformer la recommandation en réalité concrète : dialogue, mesure législative, engagement des parties prenantes...

Une contribution qui présente de grandes ambitions sans les enraciner dans une vision précise ni identifier les leviers concrets de leur réalisation ne saurait prétendre au Prix Jean Monnet.

Article 3 — Jury et modalités de sélection

La sélection s'effectue en deux étapes :

Pré-sélection

Les membres du Comité de direction (CODIR) du Haut-commissariat procèdent à une première lecture de l'ensemble des contributions reçues, afin d'en sélectionner une vingtaine pour la phase finale.

Décision finale

La décision finale est arrêtée par un jury composé de neuf personnalités aux profils complémentaires.

Le jury apprécie notamment :

- la qualité analytique et la solidité du diagnostic ;
- la pertinence et la clarté de la vision de long terme formulée ;
- la rigueur dans la priorisation des recommandations et l'identification des leviers d'action ;
- le caractère opérationnel et immédiatement mobilisable des mesures formulées ;
- la qualité de la réflexion sur les processus de mobilisation des acteurs nécessaires à la mise en œuvre ;
- la cohérence d'ensemble et la clarté de l'argumentation.

Article 4 — Prix et valorisation

Les trois meilleures contributions seront récompensées par un prix :

 1er prix	2 000 €
 2e prix	1 500 €
 3e prix	1 000 €

Les cinq meilleures contributions seront sélectionnées pour :

- être publiées et diffusées par le Haut-commissariat ;
- bénéficier d'une valorisation institutionnelle (événements, supports de communication, diffusion auprès des administrations).

Le Haut-commissariat s'engage par ailleurs à offrir aux lauréats l'opportunité de présenter leurs propositions aux administrations concernées lors d'un séminaire dédié. Ils pourront, le cas échéant, être associés aux travaux du Haut-commissariat, notamment en qualité de conseiller scientifique.

Article 5 — Calendrier

Pour l'édition 2026, le calendrier est le suivant :

1er juin 2026	Lancement du prix à l'occasion de l'événement célébrant les 80 ans du Plan
1er septembre 2026	Date limite de dépôt des contributions
Septembre 2026	Pré-sélection d'une vingtaine de contributions par le Comité de direction
Début octobre 2026	Instruction et lecture des contributions présélectionnées par les membres du jury
Octobre 2026	Tenue de deux réunions du jury
9 novembre 2026	Remise du Prix Jean Monnet

Le prix a vocation à être reconduit chaque année, sous réserve de la disponibilité au BOP des crédits nécessaires à son organisation.

Article 6 — Déclaration d'intérêts

Les membres du CODIR et du jury déclarent ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec les contributions examinées.

Toute personne concernée par un conflit d'intérêts s'abstient de participer aux délibérations correspondantes.

Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan · prix.jeanmonnet@strategie-plan.gouv.fr